



Le Bulletin de L'intégration de l'Afrique de l'Ouest

UNE RÉGION

UN PEUPLE

UNE NATION

UN BUT

Partenariat



UE



CEDEAO



UEMOA



“Les stratégies d'intégration sont encourageantes mais des efforts restent à faire dans la mise en œuvre des mesures et décisions adoptées”

- S. E. David Macrae

Chef de la Délégation de l'Union Européenne auprès de la République Fédérale du Nigéria et de la CEDEAO

◀◀ Dans cette édition ▶▶



“L'Union Européenne reste à ce jour le principal bailleur de fonds de l'UEMOA et un puissant levier de la construction communautaire”

- Soumaïla Cissé
Président de la Commission de l'UEMOA



39ème SESSION ORDINAIRE DE LA CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT DE LA CEDEAO

30 Millions de Dollars accordés à la Guinée pour soutenir le Programme d'Approvisionnement d'Urgence en Energie Electrique de la Ville de Conakry



“Aujourd'hui il y a un consensus sur ce qu'il faut faire pour aboutir à la nouvelle monnaie unique en 2020”

Professeur Lambert N'Galadjo BAMBA,
Commissaire en charge des Politiques Macroéconomiques de la CEDEAO



Commission
Européenne (UE)



Communauté Economique
des Etats de l'Afrique de l'Ouest
(CEDEAO)



Union Economique et
Monétaire Ouest Africaine

L'INTEGRATION REGIONALE ET LE COMMERCE EN AFRIQUE DE L'OUEST

La Commission européenne soutient actuellement les initiatives d'intégration régionale et commerciale de la CEDEAO et de l'UEMOA, en Afrique de l'Ouest avec les contributions de 27 pays de l'Union à travers le Fonds Européen de Développement (FED).

Objectif global :

Contribuer à la réduction de la pauvreté en augmentant la croissance économique de la région à travers l'intégration régionale et une entrée en douceur dans une économie globalisée. Cette mutation sera soutenue par l'APE (Accord de Partenariat Economique) dans un contexte de bonne gouvernance et de stabilité politique dans les pays de l'Afrique de l'Ouest.

Secteurs d'activités financés par l'Union Européenne dans la région de l'Afrique de l'Ouest:

- Développement de l'Union Douanière et du Marché Commun ouest africain (tarif extérieur commun, marché commun, négociations de l'Accord de Partenariat Economique, libre circulation des biens et des personnes, code des investissements) ;
- Facilitation du transport et du transit transfrontalier (routier, ferroviaire, maritime, aérien et construction des postes de contrôle juxtaposés) ;
- Stabilité et convergence macroéconomique (système de surveillance multilatérale et base de données statistiques) ;
- Développement des politiques sectorielles (agriculture, environnement, industries)
- Secteur privé (associations professionnelles et climat des affaires, certification des produits, inspection de qualité et respect des standards internationaux) ;
- Gouvernance politique régionale, stabilité et sécurité ;
- Renforcement des capacités institutionnelles.

VERS UNE INTÉGRATION RÉGIONALE GLOBALE DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Il y a 37 ans, les Pères fondateurs assignaient à la CEDEAO, la mission de promouvoir la coopération et l'intégration régionale dans la perspective d'une union économique de progrès et de développement pour l'Afrique de l'Ouest.

Afin de nous éloigner du spectre du sous-développement et de ses conséquences désastreuses, nos Chefs d'Etat et de Gouvernement ont décidé de réorienter et d'adapter la stratégie d'intégration de la CEDEAO. Ainsi est née une nouvelle vision, la Vision 2020 de la CEDEAO. Elle consiste à faire évoluer la CEDEAO des Etats vers une CEDEAO des peuples avec pour but ultime, d'amener la Commission et les Etats membres à impliquer directement les populations et à les placer davantage au cœur des actions de développement.

Les jalons de cette nouvelle vision d'une Afrique de l'Ouest orientée vers une intégration régionale globale prenant en compte les préoccupations des masses populaires sont en train d'être posés par les Commissions de la CEDEAO et de l'UEMOA avec l'appui des Partenaires Techniques et Financiers.

Ces changements qui s'accompliront dans un contexte de bonne gouvernance économique et politique, de paix, de sécurité et de totale liberté de circulation des personnes, des biens, des capitaux et des services, conduiront à n'en pas douter, à une intégration physique de la région à travers un brassage des populations, une politique commune, un marché commun, une monnaie commune, en somme, une intégration régionale globale de l'Afrique de l'Ouest.



S.E. James Victor Gbeho

Président de la Commission de la CEDEAO

“La nouvelle vision 2020 de la CEDEAO consiste à faire évoluer la CEDEAO des Etats vers une CEDEAO des peuples avec pour but ultime, d'amener la Commission et les Etats membres à impliquer directement les populations et à les placer davantage au cœur des actions de développement.”

SOMMAIRE

Actualité

- 7^{ème} Réunion du STC à Lomé
- Réunion des Ministres de l'Information de la CEDEAO
- 39^{ème} Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO
- 4^{ème} Comité de Pilotage du PIR
- L'UE renforce les capacités des ANEs de l'Afrique de l'Ouest
- Coopération UE/CEDEAO : Facilitation des transports

Interview

- Commissaire Lambert N'Galadjo BAMBA
- Soumaila Cissé, Président de la Commission de l'UEMOA
- David Macrae, Chef de la Délégation de l'UE au Nigeria

Dossier

- La Cour de Justice de la CEDEAO
- Harmonisation des Codes des Investissements en Afrique de l'Ouest

Bande Dessinée

- L'Energie Electrique en Afrique de l'Ouest : Le Protocole de la CEDEAO

EDITORIAL CREW

Directeur de Publication :
S. E. James Victor Gbeho

Directeur Exécutif :
- Prof. Lambert N'Galadjo Bamba

Directeurs de la Rédaction :
- Sunny Ugoh
- Dr. Abdel Fatau Musah

Conseillers de la Rédaction :
- Pierre Jeanne, Jerome Boa

Rédacteur en Chef :
- Abdel Kader Sanankoua

Assistante de Rédaction :
- Gloria Uyoke

Mise en page :
- Abdel Kader Sanankoua
- Martins O. Yakubu

Illustrations :
- Sani Malgwi
- Abdel Kader Sanankoua

Impression :
- Osimar Ventures

Nouvelle politique de communication de la CEDEAO :

Quatre piliers essentiels pour une information de proximité au profit des populations

Réunis à Abuja les 14 et 15 janvier derniers, les Ministres de l'information de l'Afrique de l'Ouest ont adopté trois importants documents produits par la Direction de la Communication de la CEDEAO. Il s'agit de la nouvelle stratégie de communication pour la CEDEAO, de l'acte juridique relatif au droit à l'information et les normes professionnelles applicables aux medias ouest africains.

Ces documents proposés par la Commission de la CEDEAO, avaient fait quelques jours auparavant, l'objet d'une validation auprès d'un Comité d'Experts et de représentants d'organisations professionnelles de presse des pays membres de la CEDEAO. Au terme de leurs travaux, ceux-ci ont fait quelques recommandations fortes au nombre desquelles, la création d'un Commissariat à la Communication et d'un Bureau de coordination des

communications. Le Bureau de coordination sera une direction opérationnelle chargée de coordonner la communication de la Commission, des Institutions spécialisées, des organes de presse internationaux ainsi que ceux des pays membres de la communauté.

La nouvelle politique de communication de la CEDEAO, adoptée par les Ministres de l'information, remplacera celle validée à Bamako en 2000 et en vigueur depuis cette date. Devenue inopérante et inadaptée à la nouvelle situation de la CEDEAO, il s'est avéré nécessaire de formuler une nouvelle stratégie qui prend en compte le nouveau paysage de l'intégration régionale ainsi que la vision 2020 qui vise la transformation de la CEDEAO des Etats en une CEDEAO des peuples.

Pour ce faire, le citoyen de la communauté a été placé au centre du processus d'intégration régionale dans la nouvelle stratégie de



Le Ministre nigérian en charge de l'information et le Président de la Commission de la CEDEAO à la cérémonie d'ouverture des travaux



Une vue partielle des participants



Une vue partielle du Comité des Experts. A droite, le Directeur par intérim de la Communication de la CEDEAO, M. Sunny Ugoh

communication élaborée. Reposant sur quatre piliers essentiels que sont l'information des citoyens, la visibilité des actions, le renforcement des capacités ainsi que la participation et le feed-back des populations, la nouvelle stratégie servira de guide pour les actions de sensibilisation et de mobilisation des citoyens de la communauté ouest africaine.

Un autre document non moins important a été adopté par les Ministres de l'information de la CEDEAO. Il s'agit du texte portant sur les normes et standards des medias en matière de promotion de paix et de sécurité en Afrique de l'Ouest. Ces normes et standards portent essentiellement sur les principes et valeurs internationalement reconnus

qui guident la pratique du métier de journaliste. L'objectif visé est de promouvoir la paix et la démocratie au plan régional à travers la mise à disposition d'un guide déontologique et de normes professionnelles adaptées à l'exercice de la profession de journaliste. Ce cadre devrait servir de référence commune pour les normes professionnelles dans la région.

Le troisième et dernier document adopté par les Ministres de l'information de la CEDEAO porte sur le protocole de la liberté d'expression et le droit à l'information en Afrique de l'Ouest. Cette nouvelle disposition garantit le droit à la liberté, l'indépendance des médias, la protection des sources d'information des journalistes, les principes d'autorégulation de la presse et enfin les mesures disciplinaires.

Les documents ainsi approuvés par les Ministres, seront soumis à l'appréciation de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO avant leur mise en œuvre.

Les Ministres de l'information de la CEDEAO ont adopté le texte portant sur les normes et standards des medias en matière de promotion de paix et de sécurité en Afrique de l'Ouest.

LA CEDEAO FORME LE PERSONNEL TECHNIQUE DES ACTEURS NON ETATIQUES DE LA REGION

Renforcer les capacités des Acteurs Non Etatiques (ANE) afin de leur permettre de mieux répondre aux appels à propositions du Fonds Européen de Développement, élargir l'appui et la participation des ANE au processus d'intégration régionale en Afrique de l'Ouest, tels sont les objectifs d'un atelier de formation du personnel technique des ANE de l'Afrique de l'Ouest organisé récemment par la CEDEAO à Ouagadougou.

Au cours de leurs travaux, les participants ont échangé sur les critères d'éligibilité, le respect du calendrier de l'appel à propositions, la conceptualisation des propositions, le remplissage du dossier de demande de subvention, les pièces à fournir, le cadre logique, la préparation de la note succincte, l'élaboration du budget et enfin la soumission de la proposition.

Cette formation a été possible grâce à l'appui de l'Union Européenne à travers le Programme Indicatif Régional (PIR). Le PIR a pour objectif de contribuer à la réduction de la pauvreté à travers une meilleure croissance et une intégration économique régionale des pays de l'Afrique de l'Ouest.



“L'Union européenne reste à ce jour le principal bailleur de fonds de l'UEMOA et un puissant levier de la construction communautaire”

Entretien avec **Soumaila Cissé**

Président de la Commission de l'UEMOA ;

Question :
Monsieur le Président, comment se porte l'UEMOA aujourd'hui?

Réponse: Après 17 ans d'existence, on peut dire que l'UEMOA se porte bien. Le bilan est fort encourageant : plusieurs grands

chantiers ont ainsi été mis en œuvre en vue d'accélérer le processus d'intégration et consolider la cohésion sociale dans l'Union.

Question: Quelles sont les principales actions menées à ce jour ?

Réponse: Elles sont nombreuses. Mais je citerai rapidement l'accélération de la mise en œuvre des réformes communautaires dans les domaines de la libre circulation des personnes et du droit d'établissement (des professions libérales comme les avocats, les experts comptables, les architectes...), la fiscalité, la réforme des marchés publics, les normes comptables et financières (SYSCOA), etc.

Par ailleurs, dans le cadre de la facilitation des transports, notamment de la libre circulation des personnes et des biens, un Observatoire des Pratiques Anormales (OPA) a été mis en place. Cet observatoire produit tous les trimestres, un rapport pour rendre compte des entraves et des prélèvements illicites sur les axes routiers.

Dans le cadre de l'harmonisation du cadre juridique, comptable et des statistiques des finances publiques, le chantier de relecture des directives des finances publiques a été achevé. Il vise à internaliser les meilleures

pratiques en matière de gestion des finances publiques et de bonne gouvernance dans les Etats membres de l'Union.

Une nouvelle dynamique a été impulsée à l'UEMOA afin de rendre l'intégration régionale plus visible au niveau des populations, notamment par la mise en œuvre de projets orientés vers la satisfaction de leurs besoins prioritaires. Je voudrais citer deux programmes importants à savoir le Programme d'Hydraulique Villageoise et le Programme d'Aménagement du Périmètre Communautaire de l'Office du Niger. Le Programme d'Hydraulique Villageoise initié en 2006, vise à améliorer les conditions de vie des populations, à travers la mise à disposition de forages positifs équipés de pompes à motricité humaine. Près de 2500 forages ont été réalisés, à raison d'au moins 300 par Etat membre. A terme, ce sont 10 000 forages qui seront réalisés dans l'Union. En ce qui concerne le Programme d'Aménagement du Périmètre Communautaire de l'Office du Niger, il couvre une superficie de 11 000 hectares et devra progressivement être mis à la disposition des populations de l'Union à des fins d'exploitation agricole.

Nous avons aussi procédé au renforcement institutionnel de l'Union. Les travaux de construction du siège du Comité Interparlementaire (CIP) ont

“La crise post électorale en Côte d'Ivoire a eu des répercussions négatives sur l'économie de la sous-région”

Soumaila Cissé

M. Soumaila Cissé est depuis 2003, le Président de la Commission de l'Union Economique et Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (UEMOA), une Institution sous-régionale qui regroupe huit Etats (Benin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo) avec une population de plus de 90 millions d'habitants.

Formé à l'Institut des Sciences de l'Ingénieur de Montpellier, en France, d'où il sort major de sa promotion, M. Soumaila Cissé a été à plusieurs reprises ministre dans son pays, le Mali.

Ancien Gouverneur pour le Mali de la Banque Africaine de Développement, de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International, M. Cissé est aussi un homme politique de 1er rang qui fera certainement parler de lui, lorsqu'il aura quitté ses fonctions de Président de la Commission de l'UEMOA. Malgré un calendrier chargé, il a accepté de nous accorder une interview exclusive sur la situation de l'organisation régionale.



“Une nouvelle dynamique a été impulsée à l'UEMOA afin de rendre l'intégration régionale plus visible au niveau des populations, notamment par la mise en œuvre de projets orientés vers la satisfaction de leurs besoins prioritaires”

- Soumaïla Cissé

démarré à Bamako, tandis qu'à Ouagadougou, les sièges de la Cour de Justice et de la Cour des Comptes sont achevés. Les travaux de construction de la Chambre Consulaire Régionale, à Lomé, avancent normalement.

Je mentionnerai également, les efforts consentis pour rester à l'écoute des problèmes et des attentes des populations vivant dans l'Espace UEMOA. Il s'agit, entre autres, du Programme Spécial d'Appui à la Guinée-Bissau, des aides d'urgence aux pays faisant face à des hausses exceptionnelles des prix des produits alimentaires de base, des victimes d'inondations.

De même, l'élargissement de notre champ de coopération a permis à l'Union de rester ouverte sur l'Afrique et sur le reste du monde. A cet égard, les actions phares menées ont porté sur le raffermissement des liens de travail avec les Organisations Intergouvernementales ouest-africaines, notamment la CEDEAO et le CILSS ; l'instauration de liens plus étroits de coopération avec la Banque Africaine de Développement (BAD), l'Union européenne (UE), l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI), la Banque Islamique de Développement, (BID), les Institutions de Bretton Woods, la France, les pays d'Afrique du Nord (Algérie, Tunisie, Maroc, Egypte), le Luxembourg, etc. ; le renforcement de la coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO).

Question: La Côte d'Ivoire traverse une crise politique et économique aigue. Quel est l'impact de cette crise sur le processus d'intégration régionale ?

Réponse: Je voudrais me réjouir de la fin

de la crise en Côte d'Ivoire. C'est la fin d'un drame humain, économique et social qui va laisser des traces.

La crise politique, consécutive au résultat du second tour de l'élection présidentielle du 28 novembre 2010, a eu des répercussions négatives sur l'économie de la sous-région.

La session extraordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement, prévue à Lomé le 30 avril, fera le point. Je peux juste signaler que la fermeture des sièges des organes et institutions de l'UEMOA nous est préjudiciable.

Question: Comment appréciez-vous la coopération UEMOA/CEDEAO ?

Réponse: L'UEMOA a de très bonnes relations avec la CEDEAO. Un accord de coopération a été formellement signé en mai 2004 pour favoriser l'accélération de l'intégration en Afrique de l'Ouest sur la base de la mise en œuvre d'un processus de convergence entre les deux Organisations. Le suivi de ce processus est réalisé à travers des réunions institutionnelles de haut niveau et du Secrétariat Technique Conjoint. Le STC se réunit deux fois par an, alternativement au siège des deux Institutions. Toutes les préoccupations relatives à la convergence entre les deux Institutions (politiques économiques et monétaires, union douanière, fiscalité intérieure, politiques sectorielles, questions institutionnelles, juridiques, nouvelles technologies...) sont passées en revue. Les discussions sont généralement suivies de recommandations.

La coopération avec la CEDEAO s'étend également au cadre de la négociation de l'Accord de Partenariat Economique entre l'Union Européenne et l'Afrique de l'Ouest. La conception et la mise en œuvre des programmes régionaux, notamment ceux financés par l'UE sur les ressources des 9ème et 10ème Fonds Européen de Développement se font dans un cadre de partenariat UEMOA/CEDEAO.

L'UEMOA participe aussi à toutes les sessions de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO.

Question: Pouvez-vous nous faire le point de la coopération entre votre Organisation et l'Union Européenne, un de vos principaux partenaires extérieurs ?

Réponse: L'UEMOA met en œuvre ses chantiers avec l'appui de partenaires régionaux et internationaux en vue de réaliser et de consolider l'intégration régionale. L'appui de l'UE au processus d'intégration sous-régionale remonte quasiment à la naissance de l'UEMOA. Ce soutien se perpétue depuis plus d'une décennie en intégrant les problématiques liées à l'évolution des relations internationales d'une part, et aux défis du développement des pays de la sous-région, d'autre part. L'UE reste à ce jour le principal bailleur de fonds de l'UEMOA et un puissant levier de la construction communautaire.

L'UE a financé au total trois PARI (Programme d'Appui Régional à l'Intégration) pour un montant global de 94,4 millions d'euros (soit environ 61,9 milliards de francs CFA), dans le cadre de la première génération des programmes d'appui assis sur les 7ème et 8ème FED. Cet appui a énormément contribué à la mise en place des organes, à l'élaboration des réformes majeures dont la mise en place de l'union douanière et le mécanisme de surveillance multilatérale, la mise à niveau des administrations nationales impliquées dans les réformes communautaires, la compensation des pertes des recettes des Etats liées à la mise en œuvre de la libéralisation des échanges et de l'union douanière.

La deuxième génération des programmes d'appui (Programme Indicatif Régional-PIR) se distingue de la précédente au moins sur deux points. A l'échelle géographique, il ne s'agit plus de l'UEMOA uniquement, mais de l'ensemble des pays de la CEDEAO et de la Mauritanie. A l'échelle budgétaire, il ne s'agit plus de financer un programme ou des projets ciblés mais l'agenda des deux organisations régionales.

Les Programmes Indicatifs Régionaux (PIR) des 9ème et 10ème FED représentent respectivement une enveloppe de 258 millions d'euros (après affectation des reliquats des FED précédents) et 597 millions d'euros.



L'UE et la région Afrique de l'Ouest (pays membres de la CEDEAO et Mauritanie), représentée par la CEDEAO, en relation avec l'UEMOA, négocient actuellement un Accord de Partenariat Economique (APE) prévu dans l'Accord CE-ACP de Cotonou et censé mettre fin au régime des préférences commerciales non réciproques, en conformité avec les dispositions de l'Organisation Mondiale du Commerce. Dans le cadre de ces négociations et à la demande de la partie Afrique de l'Ouest, l'UE s'est engagée à soutenir la dimension développement de l'Accord reflétée dans le Programme de l'APE pour le Développement, élaboré conjointement par l'UEMOA et la CEDEAO.

Je reviens d'ailleurs de Bruxelles où j'ai plaidé devant les ACP et la Commission Européenne la cause du coton qui souffre

“Dans le cadre de ces négociations et à la demande de la partie Afrique de l'Ouest, l'UE s'est engagée à soutenir la dimension développement de l'Accord reflétée dans le Programme de l'APE pour le Développement (PAPED), élaboré conjointement par l'UEMOA et la CEDEAO” Soumaïla Cissé

des subventions américaines et européennes.

Question: Etes-vous optimiste quant à une intégration régionale effective et irréversible en Afrique de l'Ouest ? Si oui, qu'est ce qui fonde votre optimisme ?

Réponse: Oui, je suis très optimiste. L'intégration régionale est un moyen efficace pour amoindrir les handicaps les plus lourds des pays d'Afrique de l'Ouest, notamment la taille réduite des économies, l'enclavement, la spécialisation excessive dans la production de matières premières, la disparité des lois et dispositifs réglementaires dans le traitement des importations, l'absence de concertation en matière de politique économique, la marginalisation dans les flux mondiaux des biens et des capitaux. Pour disposer d'un marché de taille raisonnable permettant de faire des économies d'échelle, de réduire les coûts des transactions économiques, l'intégration régionale est la meilleure voie. C'est ce qu'ont compris les Chefs d'Etat et de Gouvernement qui ont créé en Afrique de l'Ouest, différentes organisations d'intégration régionale comme l'UEMOA et plus largement la CEDEAO.

Tenue à Dakar de la 4ème Réunion du Comité de Pilotage du PIR 9ème FED



La quatrième réunion du Comité de Pilotage du Programme Indicatif Régional (PIR) 9^{ème} FED, tenue à Dakar du 18 au 20 mai 2011 s'est achevée avec l'adoption de plusieurs recommandations fortes dont entre autres, la nécessité de mettre en place un programme de transition entre le 9^{ème} qui s'achève et le 10^{ème} FED en préparation, la mise en cohérence des PIN et du PIR et la nécessité d'une meilleure coordination des Projets et Programmes de la CEDEAO et de l'UEMOA. Les participants, au nombre d'une soixantaine, représentant les ordonnateurs nationaux du FED, les Commissions de la CEDEAO et de l'UEMOA, les chefs de Projets, les Organisations Intergouvernementales, la Commission de l'Union Européenne (UE), les Délégations de l'Union Européenne au Burkina Faso, au Nigeria et au Sénégal, ont analysé le septième rapport de monitoring du PIR 9^{ème} FED. Ils ont fait le constat du retard dommageable enregistré dans la mise en œuvre de la plupart des vingt deux projets du PIR 9^{ème} FED. Ce retard cumulé à d'autres facteurs endogènes et exogènes a occasionné un faible taux d'exécution du programme évalué à 48,8% à la date du 31 décembre 2010.

En vue de corriger les insuffisances relevées, le Comité a souhaité la création de cellules FED au sein des Organisations régionales pour conforter la mise en œuvre et le suivi des activités ainsi que l'appropriation des procédures complexes du FED.

Plus spécifiquement, au titre du Programme d'Appui à l'Intégration Régionale, le Comité a demandé de prendre les dispositions nécessaires pour étendre la durée des Conventions de contribution des deux Ors et de compléter les ressources par un prélèvement sur le 10^{ème} FED pour assurer la transition à venir.

Dans le domaine de la facilitation des transports, le Comité de Pilotage a recommandé le recrutement d'urgence de deux ingénieurs pour renforcer les capacités de la CEDEAO et de l'UEMOA pour la phase de construction des Postes de Contrôles Juxtaposés. Le Comité a également demandé de mettre en place, à temps, un cadre juridique approprié et de poursuivre les appuis pour la réalisation des Postes de Contrôles Juxtaposés sur les corridors retenus.

Enfin, au titre du projet de Prévention des conflits et de construction de la paix, le Comité de Pilotage a souhaité le renforcement des capacités au plan humain et matériel.

Les travaux de ce quatrième Comité de Pilotage du PIR ont été précédés par une cérémonie d'ouverture marquée par deux allocutions. Dans son discours liminaire, M. Manuel Iglesias Roa, Chef de la section Coopération Régionale à la Délégation de l'UE au Nigeria, représentant l'Union Européenne, déplorera le déficit des ressources humaines des Ors ainsi que les retards dans l'exécution des projets avant de demander aux uns et autres de tirer les enseignements du 9^{ème} FED avant la mise en œuvre prochaine des activités du 10^{ème} FED.

Pour sa part, le Commissaire en charge des Politiques Macroéconomiques de la CEDEAO, a évoqué dans son allocution d'ouverture, la nécessité d'une meilleure coordination des actions du PIR au plan régional et des PIN (Programme Indicatif National) au plan national. Il a aussi fait cas de la faiblesse du niveau d'insertion des unités du PIR au sein des directions compétentes des ORS avant de saluer leur apport important dans la performance réalisée par la CEDEAO, notamment dans la gestion de la convention de contribution. Enfin le Commissaire Bamba a exprimé son souhait de voir le Projet AGIR sur les fonds baptismaux. A défaut, a-t-il prédit, les questions de coordination seront toujours là pour ralentir l'exécution des projets.

Cette quatrième réunion du Comité de Pilotage élargi a été organisée par la CEDEAO en relation avec l'UEMOA avec l'appui financier et technique de l'Union Européenne.



Marché Commun de l'investissement de l'Afrique de l'Ouest : LA CEDEAO A COMMENCÉ L'HARMONISATION DES CODES DES ETATS MEMBRES

La mise en œuvre de mesures visant à améliorer le climat des investissements et l'augmentation de l'attractivité de l'espace CEDEAO comme un marché unique a été d'un intérêt particulier pour les décideurs régionaux. Son inscription dans le Traité de la CEDEAO par les Pères fondateurs atteste à suffisance l'importance de cette question. Toutefois, le processus d'adoption des règlements et des politiques pertinentes a été lent. De ce fait, les défis liés aux limitations imposées par les législations nationales sur les investissements transfrontaliers persistent.

Face à cette situation et conformément à l'article 3.2 (f) et 3.2 (i) du Traité révisé de la CEDEAO, un code régional d'investissement conforme aux critères de convergence macroéconomiques de l'Afrique de l'Ouest a été initié. Ceci en vue de renforcer le développement du secteur privé, de susciter la croissance économique à long terme de la Communauté et renforcer l'intégration économique régionale telle que voulue par les pères fondateurs de la CEDEAO.



L'équipe travaillant pour l'harmonisation des codes d'investissement en Afrique de l'Ouest

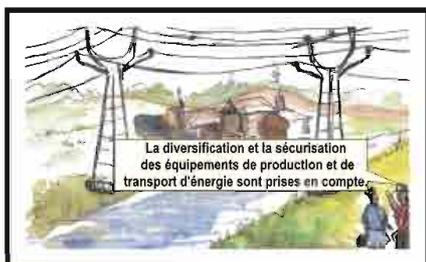
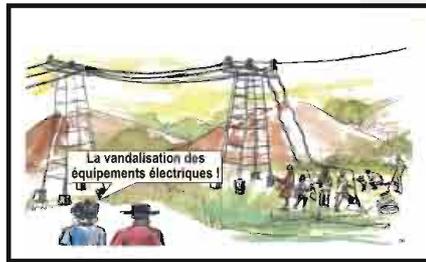
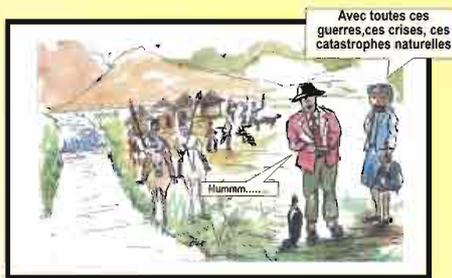
Forts de cet engagement en faveur des bonnes politiques et réglementations des investissements, les Etats membres de la CEDEAO ont décidé de saisir l'opportunité offerte par le cadre des préparatifs de l'APE (Accord de Partenariat Economique) pour harmoniser les textes réglementaires. Ils ont aussi décidé de mettre en œuvre un code régional pour l'investissement et l'établissement d'un marché commun de l'investissement en Afrique de l'Ouest.

On se rappellera que l'Union Européenne avait apporté en 2008 un appui à la CEDEAO dans le cadre de l'élaboration d'une étude sur le marché commun de l'investissement de l'Afrique de l'Ouest. L'objectif visé était de permettre à la région d'attirer des investissements importants à travers la création d'un espace

d'investissement compétitif favorisant la libre circulation des capitaux, des biens et services.

La Commission de la CEDEAO reste convaincue que les mécanismes nationaux pour la coopération économique et l'intégration régionale doivent être internalisés. Le processus d'intégration régionale exige au niveau des Etats l'utilisation des systèmes nationaux et des capacités fonctionnelles existantes, comme par exemple les consultants nationaux et les agences nationales de promotion de l'investissement. C'est pour cette raison que la Commission de la CEDEAO a engagé des consultants nationaux pour se pencher sur cette question. DR Jonathan Aremu
Direction du Secteur Privé
Commission de la CEDEAO

Kofi et Nana sont deux Consultants travaillant pour le compte d'une Entreprise spécialisée dans la production d'énergie électrique en Afrique de l'Ouest.



Notre région souffre d'un déficit important de fourniture d'électricité. Cette insuffisance affecte profondément le développement socio économique de la région. Consciente de cette situation, la CEDEAO a élaboré un protocole intitulé « **PROTOCOLE A/P4/1/03 SUR L'ENERGIE** ». Ce protocole établit un cadre juridique destiné à promouvoir une coopération à long terme dans le domaine de l'énergie. Il est fondé sur la complémentarité et les avantages mutuels en vue d'augmenter l'investissement dans le secteur de l'énergie et de développer le commerce de l'énergie dans la région Afrique de l'Ouest. Cette initiative devrait aboutir, à terme, à la sécurisation de l'approvisionnement efficace en électricité et en d'autres formes d'énergie en Afrique de l'Ouest. Le Traité sur la Charte de l'Energie signé en décembre 1994 et en vigueur depuis avril 1998, représente la base internationale pour la promotion, la coopération, l'intégration et le développement des projets d'investissement et l'échange d'énergie entre les nations.



COMMUNIQUE FINAL TRENTE NEUVIEME SESSION ORDINAIRE DE LA CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT



Abuja, 23 - 24 mars 2011

1. La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a tenu les 23 et 24 mars 2011 sa trente neuvième Session Ordinaire à Abuja, République Fédérale du Nigeria sous la Présidence de Son Excellence Goodluck Ebele JONATHAN Président de la République Fédérale du Nigeria, Président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO.
2. Etaient présents à cette Session, les Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays membres suivants : Bénin, Burkina Faso, Cap Vert, Guinée Bissau, Libéria, Mali, Nigeria, Sénégal, Sierra Léone et Togo. La Gambie et le Ghana étaient représentés par leur Vice Président alors que la Côte d'Ivoire, la Guinée et le Niger étaient invités en tant qu'Observateurs.
3. Le Président de la Commission de l'UEMOA, le Représentant du Président de la Commission de l'Union Africaine et le Représentant Spécial du Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest ont également pris part à cette 39^{ème} Session en qualité d'Observateurs.
4. La Conférence a pris acte du Rapport Annuel 2010 du Président de la Commission de la CEDEAO, du rapport de la 65^{ème} Session Ordinaire du Conseil des Ministres, du rapport de la 28^{ème} Session Ordinaire du Conseil de Médiation et de Sécurité.
5. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont entériné les principales recommandations faites dans ces différents rapports puis ont procédé à l'examen approfondi des questions spécifiques suivantes :

Au titre des Performances Economiques de l'Afrique de l'Ouest

6. La Conférence s'est félicitée des différentes mesures prises par les Etats Membres pour juguler les effets néfastes de la crise économique et financière mondiale de 2009. Notant avec encouragement la reprise de l'activité économique de la région, le Sommet a exhorté les Etats Membres à poursuivre leurs réformes structurelles de relance économique à travers notamment la promotion du secteur privé, la diversification du tissu économique basée sur les complémentarités régionales et l'accroissement des investissements dans les secteurs sociaux en vue d'assurer le taux de croissance de 7% requis pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).
7. La Conférence a, par ailleurs, encouragé la Commission de la CEDEAO à consolider les avancées significatives réalisées dans l'approfondissement des chantiers d'intégration, en particulier, dans la promotion du secteur privé, le renforcement de la convergence macroéconomique, la mise en œuvre des programmes sectoriels de l'agriculture, des infrastructures et de l'énergie.
8. Au regard de la faible capacité d'absorption des ressources, le Sommet a invité le Conseil des Ministres à approfondir la réflexion en vue de proposer une solution durable pour la mise en œuvre effective des programmes communautaires
9. Dans ses efforts d'accompagnement des Etats Membres en sortie de crise, la Conférence a approuvé une allocation d'urgence de 30 millions de Dollars pour soutenir le Programme d'approvisionnement d'urgence en énergie électrique de la ville de Conakry. La Conférence exhorte la Commission de la CEDEAO à solliciter l'appui des partenaires techniques et financiers à l'effet de mobiliser les ressources complémentaires destinés à boucler le financement de ce programme important.



Le Représentant de l'Union Africaine à la 39ème Session de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO

Au titre de l'Accord de Partenariat Economique (APE)

10. La Conférence a exprimé ses vives préoccupations face à l'impasse des négociations APE résultant des divergences persistantes entre l'Union Européenne et l'Afrique de l'Ouest. A cet égard, les Chefs d'Etat et de Gouvernement affirment leur position commune ainsi qu'il suit :
 - Préserver les ressources indépendantes des organisations régionales à travers l'exclusion du Prélèvement Communautaire de la CEDEAO et du Prélèvement Communautaire de Solidarité de l'UEMOA, du volet libéralisation des tarifs ;
 - Assurer la mise en œuvre d'un processus de libéralisation progressif et durable propre à permettre de préserver les recettes fiscales de la région, les capacités de développement de cette dernière et partant éviter un renversement des résultats récemment acquis au titre de l'intégration régionale. Ainsi, l'Afrique de l'Ouest est prête à offrir à l'Union européenne une ouverture de marché à hauteur de 70% au maximum sur une période de 20 à 25 ans ;
 - Tout mettre en œuvre en vue de l'obtention de ressources financières additionnelles auprès de l'Union européenne pour le financement du Programme de Développement des APE (PDAP). Ce volet augmentation et disponibilité des ressources doit être pris en compte dans le texte de l'Accord.
 - Maintenir l'espace de politique requis pour promouvoir les échanges avec les autres partenaires commerciaux, à savoir : les pays/blocs Sud-Sud au titre de la Clause de la Nation la Plus Favorisée dans l'Accord APE ;



Le Président du Faso à la 39ème Session de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO

- Résoudre les divergences afin d'assurer la mise en place de Règles d'Origine simples et favorables au développement, qui prennent en compte les différents niveaux de développement des deux parties. En outre, différer l'extension des règles d'origine préférentielles à Ceuta et Melilla jusqu'à ce que l'on soit sûr de l'impact potentiel qu'une telle initiative peut avoir sur l'Afrique de l'Ouest ;
 - Eviter l'adoption de mécanismes qui puissent affecter les relations commerciales régionales sur la base de sanctions politiques unilatérales au titre de la clause de non exécution.
11. La Conférence a invité les négociateurs des deux régions à poursuivre leurs concertations en vue de parvenir à un accord quant aux divergences encore pendantes, notamment les questions des subventions agricoles de l'Union européenne et les relations de ces dernières avec la Turquie.

Au titre de la Paix et de la Sécurité Régionale

12. Après une revue de l'évolution récente de la situation politique et sécuritaire, les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont décidé de ce qui suit :
13. S'agissant de la Guinée Bissau, La Conférence a réaffirmé sa détermination à soutenir la mise en œuvre du Programme de Réforme du Secteur de Défense et de Sécurité (PRSDS) comme un élément déterminant dans le processus de stabilisation sociopolitique de la Guinée Bissau.
14. A cet égard, les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont entériné les recommandations de la 28^{ème} Session du Conseil de Médiation et de Sécurité puis validé la feuille de route conjointe de la mise en œuvre du PRSDS. En conséquence, la Conférence a décidé d'allouer, sur les ressources propres de la Communauté, un montant de 63 millions de Dollars à l'effet de couvrir les actions prioritaires du Programme liées notamment (i) au démarrage fonds de pension et des opérations initiales de démobilisation, de reconversion et de réintégration socio-économique (ii) au déploiement d'une équipe d'assistance technique de sécurité en vue de renforcer et d'entraîner les équipes nationales de protection des institutions et des VIP, de contribuer à la protection de la Commission Nationale d'enquête et à la mise en place d'un programme de protection de témoins.
15. Tout en instruisant la Commission de la CEDEAO de prendre les dispositions nécessaires pour veiller à l'application diligente de la présente décision, les Chefs d'Etat et de Gouvernement lancent un appel à la Communauté Internationale afin qu'elle continue à apporter son soutien au développement socioéconomique ainsi qu'au processus de stabilisation et de pacification de la Guinée Bissau. La Conférence réaffirme son appui à la Guinée Bissau dans ses consultations avec les partenaires au développement, notamment l'Union Européenne.
16. Concernant la Guinée, la Conférence s'est félicitée de la conclusion du processus de retour à l'ordre constitutionnel, notamment à travers la tenue effective d'élections libres, transparentes et crédibles ayant conduit à la victoire de S. E. Alpha Condé comme Président, le 7 novembre 2010. Tout en félicitant S. E. Alpha Condé pour sa victoire, les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont rendu un hommage à M. Cellou Dalein Diallo pour le comportement exemplaire dont il a fait montre en acceptant le verdict des urnes.
17. En considération de la restauration de la gouvernance démocratique, les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont décidé de lever les mesures de suspension de la République de Guinée relatives notamment à sa participation à toutes les instances de décision de la CEDEAO et à l'imposition d'un embargo sur la livraison d'armes, de munitions et de matériels militaires à la Guinée.
18. La Conférence salue la maturité politique du peuple guinéen et félicite en particulier le Président de la Transition, le Général d'Armée Sékouba Konaté pour son engagement et son leadership dans l'aboutissement de la transition.
19. Par ailleurs, les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont rendu un hommage appuyé à S. E. M. Blaise Compaoré, Président du Faso, pour ses efforts de médiation en Guinée. La Conférence a exprimé sa gratitude pour le rôle joué par les partenaires au développement sous l'égide du Groupe International de Contact sur la Guinée (ICG) dans le processus.
20. S'agissant de la situation au Niger, les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont noté avec satisfaction la conclusion heureuse du processus de transition au retour à la légalité constitutionnelle à travers la tenue des élections crédible, transparente et paisible. Le Sommet a félicité S. E. Mahamadou Issoufou, le Président élu et a rendu un hommage à M. Seini Oumarou pour la maturité politique dont il a fait preuve en acceptant les résultats.
21. En raison de cette évolution encourageante, les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont décidé de lever totalement les sanctions imposées à la République du Niger et qui sont définies dans l'article 45 du Protocole de la CEDEAO sur la Démocratie et la Bonne Gouvernance.
22. Le Sommet a salué la maturité politique du peuple Nigérien et de tous les acteurs politiques pour leur détermination et engagement aux idéaux démocratiques. En particulier, il exprime sa gratitude pour le rôle joué par toutes les institutions de la transition y compris le Conseil Suprême pour la Restauration de la Démocratie (CSRD), le Conseil Consultatif National et les organes en charge du processus électoral. La Conférence a rendu un hommage appuyé au Général Salou Djibo pour le respect scrupuleux et ferme de ses engagements dans le processus.
23. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement expriment leur reconnaissance au Général Abdulsalami A. Abubakar, ancien Chef d'Etat de la République Fédérale du Nigéria et Médiateur de la CEDEAO au Niger pour ses inlassables efforts de médiation tout au long du processus.
24. Le Sommet a hautement apprécié enfin le rôle exceptionnel joué par la Commission de la CEDEAO dans la facilitation du retour à la légalité constitutionnel au Niger.
25. Fortement préoccupés par les cycles de violence et la détérioration rapide de la situation sécuritaire et humanitaire en Côte d'Ivoire, et considérant que cette situation constitue une menace majeure à la paix et à la sécurité régionale, les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont décidé d'adopter des mesures urgentes visant à assurer la protection des vies humaines et le transfert immédiat du pouvoir du Président sortant, M. Laurent Gbagbo, et au Président élu, S. E. M. Alassane Ouattara, et à pacifier l'environnement sécuritaire.



Le Président du Cap-Vert à la 39ème Session de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO



Le Président du Liberia à la 39ème Session de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO

26. A cet effet, le Sommet a adopté une résolution spéciale A/RES.1/03/11 ainsi annexé au présent communiqué.

Au titre de la Consolidation de la Démocratie

27. La Conférence félicite les Etats Membres notamment la Guinée, le Burkina Faso, le Niger et le Bénin qui ont organisé et réussi, au cours de ces derniers mois, des élections libres et transparentes. Le Sommet invite en particulier tous les candidats en lice pour l'élection présidentielle du Bénin à accepter le verdict des urnes et de recourir aux voies constitutionnelles légales pour le traitement de tout contentieux électoral. Il les exhorte à respecter les résultats définitifs qui seront proclamés par la Cour Constitutionnel. Le Sommet invite également les Etats Membres concernés par de futures échéances électorales notamment la République Fédérale du Nigeria, la Gambie, le Cap Vert et le Liberia, la Conférence les invite à prendre toutes les dispositions nécessaires afin de créer des conditions optimales pour la tenue des scrutins pacifiques, crédibles, libres et transparentes, conformément aux dispositions pertinentes du Protocole Additionnel de la CEDEAO sur la Démocratie et la Bonne Gouvernance.



Une vue partielle des Chefs d'Etat à la 39ème Session de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO

Au titre de la Situation en Libye

28. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement expriment leurs préoccupations et félicitent l'Union Africaine et le Conseil de Sécurité des Nations Unies pour les mesures prises depuis lors pour faire face à cette situation précaire. La Conférence demande à l'Union Africaine et aux Nations Unies de poursuivre leur engagement jusqu'à la résolution définitive de la situation et d'assurer la stabilité et une paix durable dans le pays.

Au titre des Questions Institutionnelles

29. S'agissant de la répartition des postes statutaires au sein des Institutions de la Communauté, la Conférence a mis en place un Comité de cinq membres au niveau des Chefs d'Etat, composé du Guinée Bissau, du Libéria, du Mali, de la Sierra Leone et du Togo, à l'effet de réexaminer les modalités du système de rotation basé sur l'ordre alphabétique, la transparence, la prévisibilité et de soumettre des propositions à son examen au cours de la prochaine session.
30. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont renouvelé le mandat de la République Fédérale du Nigeria à la Présidence de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO jusqu'au 31 décembre 2011.
31. La Conférence a salué le rôle pionnier et l'engagement indéfectible de Feu Général GNASSINGBE Eyadéma, ancien Président de la République Togolaise et du Président Yakubu GOWON, ancien Chef de l'Etat de la République fédérale du Nigeria dans la création et la consolidation des acquis de la CEDEAO. Elle a également souligné la participation remarquable du Professeur Adebayo ADEDEJI, ancien Secrétaire Exécutif de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) et de M. Edem KODJO, ancien Premier Ministre du Togo et ancien Secrétaire Général de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA), à l'élaboration du Traité de la CEDEAO.
32. Pour marquer officiellement la contribution inestimable de ces hautes personnalités à la réalisation des idéaux communautaires, le Sommet a décidé d'honorer à titre posthume Feu Général GNASSINGBE Eyadéma, ancien Président de la République Togolaise. Il a décidé de conférer également le titre de "Ambassadeur Itinérant de la CEDEAO" au Président Yakubu GOWON, ancien chef de l'Etat de la République Fédérale du Nigeria, au Professeur Adebayo ADEDEJI du Nigeria, et à M. Edem KODJO du Togo, leur donnant ainsi le droit de participer pleinement à toutes les sessions de la Conférence.
33. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont enfin rendu un vibrant hommage à S. E. M. Goodluck Ebele JONATHAN Président de la République Fédérale du Nigeria, Président en Exercice de la CEDEAO pour sa disponibilité constante tout au long de son mandat et sa contribution positive à la consolidation du processus d'intégration régionale et à l'enracinement de la culture démocratique en Afrique de l'Ouest.
34. La Conférence exprime également sa gratitude à tous les partenaires au développement de la CEDEAO pour leur appui constant à la réalisation des objectifs de la CEDEAO et l'intérêt qu'ils ne cessent de porter au développement de la région Afrique de l'Ouest ainsi qu'au renforcement de la paix et de la sécurité régionale.
35. Dans le cadre du partage d'expérience, la Conférence a accordé à la République du Tchad le statut de Représentant auprès des Institutions de la CEDEAO en vue de renforcer la coopération avec ce pays dans certains aspects de l'intégration économique.
36. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement expriment leurs vifs remerciements à S. E. M. Goodluck Ebele JONATHAN Président de la République Fédérale du Nigeria et à travers lui, tout le peuple Nigérien pour l'hospitalité généreuse et toute africaine qui leur a été réservée pendant leur séjour à Abuja.
37. La prochaine session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement se tiendra à une date qui sera fixée en consultation avec le Président en exercice de la Conférence.



Une vue partielle des Chefs d'Etat à la 39ème Session de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO

Fait à Abuja, le 24 Mars 2011



“Aujourd'hui il y a un consensus sur ce qu'il faut faire pour aboutir à la nouvelle monnaie unique en 2020”

Entretien avec le

Professeur Lambert N'Galadjo BAMBA,

Commissaire en charge des Politiques
Macroéconomiques de la CEDEAO :

- Abdel Kader SANANKOUA -

Question: *Professeur Lambert N'Galadjo Bamba, vous êtes le Commissaire en charge de la mise en œuvre des politiques macroéconomiques de la CEDEAO. Au bout de quatre ans d'exercice, quel bilan peut-on tirer de vos actions ?*

Réponse: Trois Directions de la Commission de la CEDEAO sont à ma charge. Il s'agit de la Direction de la Recherche et des Statistiques, la Direction de la Surveillance Multilatérale et la Direction de la Promotion du Secteur Privé.

Au niveau de la Statistique, la mission, qui nous a été confiée, est l'assistance aux Etats dans l'harmonisation des méthodes statistiques et l'acquisition de moyens techniques devant permettre la production de bonnes données statistiques dans notre région. Un autre aspect porte sur la conduite des études pour la mise en place des politiques de développement de la région.

Avec l'appui de AFRISTAT, de l'ACBF (la Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique) et de la Banque Africaine de Développement, nous avons pu mener un certain nombre de programmes d'harmonisation des

statistiques. Les plus connus sont : le programme sur l'indice des prix à la consommation, le renforcement des capacités des Instituts nationaux de statistiques, notamment l'équipement informatique et la connectivité à Internet. Nous aidons nos Etats membres à participer aux réunions statutaires des Nations Unies sur les questions de statistiques. Nous avons également mis en place une base de données très importante appelée base de données ECOMAC pour conforter la Surveillance multilatérale. Nous avons aussi mis en place un programme pour la compilation des informations statistiques pour le suivi des OMD (Objectifs du Millénaire pour le Développement). Cette activité nous permet de collecter les statistiques sociales auxquelles on n'a pas souvent prêté suffisamment d'attention.

Au niveau de la recherche-développement et de l'analyse

Nous avons beaucoup travaillé dans le sens de l'harmonisation des politiques économiques des Etats membres en vue de la création de la monnaie unique.

économique, nous avons produit un document régional sur la réduction de la pauvreté. Le programme de mise en place du réseau de la recherche sur le développement est en cours de finalisation en partenariat avec les universitaires. Les textes relatifs au fonctionnement de ce réseau sont en cours d'élaboration. Ce réseau permettra de mener des études sur le développement de notre espace. Il s'agira d'amener toutes les disciplines scientifiques en particulier les sciences sociales à faire des études dont les résultats peuvent être utilisés par la Commission de la CEDEAO pour formuler des recommandations de politiques économiques et de développement aux Etats membres. C'est dans ce cadre que nous avons organisé à Ouagadougou, un grand symposium qui a regroupé 400 intellectuels de la région autour du thème « Comment sortir notre région du sous développement ». Plus d'une soixantaine de communications de haut niveau ont été sélectionnées et seront publiées dans trois volumes. Les participants ont demandé la pérennisation de ce symposium.

Pour ce qui est de la Surveillance multilatérale, nous avons beaucoup travaillé dans le sens de l'harmonisation des politiques économiques des Etats membres en vue de la création de la monnaie unique. Une nouvelle feuille de route a été élaborée en fin 2008. Cette feuille de route a permis à toutes les



Facilitation des transports en Afrique de l'Ouest : L'Union Européenne accorde 63,8 millions d'euros à la CEDEAO

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de facilitation des transports, l'Union Européenne (UE) a, au titre du 9^{ème} Fonds Européen de Développement, accordé à la CEDEAO et à l'UEMOA, une subvention d'un montant de 63,8 millions d'euros.

Cette subvention permettra la construction de trois postes de contrôles juxtaposés aux frontières. Deux seront réalisés

Transport de marchandises par voie ferrée en Afrique de l'Ouest



sous la responsabilité de la CEDEAO. Il s'agit de celui situé le long du corridor Abidjan-Lagos à la frontière entre le Nigeria et le Bénin (Seme-Krake) et celui situé entre le Togo et le Ghana (Noepe). Le troisième sera construit sous la responsabilité de l'UEMOA, à la frontière entre le Bénin et le Niger (Malanville).

La création de ces postes de contrôle juxtaposés mixtes est une étape importante dans l'atteinte de l'objectif de facilitation des mouvements des personnes, des biens et des services aux frontières. Elle permettra de réaliser un double objectif, à savoir, faciliter la traversée des frontières sans trop de formalités et mettre en place les conditions d'une éradication totale des frontières



entre les Etats membres de la CEDEAO.

La Commission de la CEDEAO à Abuja, a abrité la cérémonie officielle de signature des contrats. Le Président de la Commission de la CEDEAO, S.E. James Victor GBEHO, le représentant de la Délégation de l'Union Européenne au Nigeria, M. Kazimierz Romanski et des représentants des quatre États membres bénéficiaires (Nigeria, Bénin, Ghana et Togo) étaient présents à la cérémonie de signature.



Photo de famille avec le représentant de l'UE et le Vice-Président de la CEDEAO

1.200. 000 EUROS DE L'UE POUR RENFORCER LES CAPACITÉS DES ANE DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Etatiques de la région, est une initiative commune de la CEDEAO et de l'UEMOA avec l'appui technique et financier de l'Union Européenne.



Une vue partielle du présidium

7 Acteurs Non-Etatiques (ANE) opérant dans les domaines de l'intégration régionale, de l'APE, de la libre circulation, de la promotion de la femme et du renforcement des capacités ont bénéficié de l'UE, d'une subvention d'un montant de 1.200. 000 Euros.

Ce financement qui est le premier du genre en faveur des Acteurs Non-

Cette importante contribution permettra aux ANE de renforcer leurs capacités afin de jouer pleinement leur rôle dans le processus d'intégration régionale. Aussi, cette contribution permettra aux bénéficiaires de participer pleinement à la formulation des politiques, stratégies et plans au niveau régional et de vulgariser les actions d'intégration en cours auprès des populations de la région.

A cette occasion, une cérémonie solennelle a été organisée à la Commission de la CEDEAO au cours de laquelle, le Vice-président de la Commission a salué le leadership et

l'esprit de partenariat dont ont fait montre l'UEMOA et la CEDEAO. Il a rappelé que les acteurs non-étatiques demeurent des partenaires clés dans le processus de l'intégration régionale globale. Toutefois, M. Jean de Dieu Somda a mis en garde les bénéficiaires en affirmant que la CEDEAO veillera sur la bonne marche de cette activité. « La Commission de la CEDEAO travaillera en étroite collaboration avec les différentes cellules nationales pour s'assurer que les projets sont exécutés conformément aux plans de travail approuvés » a-t-il averti.



M. Jean de Dieu Somda, Vice-Président de la Commission de la CEDEAO



Dr. Adrienne Diop, Commissaire de la CEDEAO en charge du Développement Humain et du Genre

Partenariat entre les projets et programmes des secteurs public et privé : UNE ALTERNATIVE CREDIBLE A L'INSUFFISANCE DES RESSOURCES

Les ressources des acteurs du secteur privé, du secteur public et des bailleurs de fonds sont de plus en plus insuffisantes pour la mise en œuvre des projets et programmes nationaux et régionaux. Un remède efficace contre ce mal et qui gagne en popularité à travers le monde, est l'approche « Partenariat Public-Privé (PPP), une approche qui fait intervenir à la fois plusieurs acteurs.

Pour accroître les connaissances et l'utilisation du modèle PPP, diagnostiquer les meilleures pratiques

et identifier les éléments d'appui à une politique régionale de PPP, la CEDEAO a organisé à Lomé un atelier régional sur le partenariat entre les projets et programmes des secteurs public et privé.

Au cours de cette rencontre, une trentaine de cadres et d'experts ressortissants des Etats membres de la CEDEAO se sont penchés sur huit thèmes majeurs, à savoir, la promotion de l'intégration régionale à travers les PPP, les implications juridiques des PPP régionaux, les implications financières des PPP intra régionaux, l'utilisation des modèles de PPP pour renforcer les

secteurs stratégiques régionaux tels que l'énergie, l'eau, les télécommunications et l'agriculture, le rôle du secteur privé dans les PPP, le rôle des Institutions privées dans la promotion des PPP, les meilleures pratiques internationales et régionales, le cadre d'une politique régionale de PPP.

La cérémonie d'ouverture de cet atelier, organisé avec l'appui financier et technique de l'Union Européenne s'est déroulée en présence de plusieurs personnalités dont le représentant du Ministre de l'Economie et des Finances du Togo, du Commissaire de la CEDEAO, chargé des Politiques Macroéconomiques, de la Présidente de la Fédération des Femmes d'Affaires de la région, du représentant de l'Union Européenne et du Président de la BIDC.

HARMONISER LES POINTS DE VUE INTERNES AFIN DE METTRE EN PLACE UNE UNITÉ DE PRÉPARATION ET DE DÉVELOPPEMENT DES PROJETS DE LA CEDEAO

Mettre en place, dans les meilleurs délais, l'Unité de Préparation et de Développement des Projets de la CEDEAO (PPDU) tout en lui garantissant un ancrage institutionnel approprié, une autonomie de gestion propre et une concordance des textes avec ceux de la Commission, tels sont les sujets majeurs sur lesquels une vingtaine de cadres se sont penchés au cours d'une retraite organisée

par la CEDEAO à Kaduna.

Au terme de trois jours d'échanges, les participants à la retraite de Kaduna représentant les différentes directions techniques sont convenus de la nécessité de rendre le PPDU autonome en lui garantissant des procédures et manuels propres en matière de comptabilité, de finance, d'administration et de gestion des ressources humaines. Ils ont par ailleurs retenu que l'Unité soit gérée

par deux organes de gouvernance à savoir une équipe de management et un Comité de Pilotage de neuf membres présidé par la CEDEAO. En outre, les projets de textes portant organisation, attribution et fonctionnement du PPDU, ont été revus et amendés par les participants à la retraite de Kaduna. Ces textes seront soumis aux prochaines sessions des instances statutaires de la CEDEAO pour approbation.

Plusieurs partenaires se sont déjà manifestés pour soutenir le PPDU. La CEDEAO a quant à elle octroyé plusieurs millions de dollars US pour le Fonds d'infrastructure et pour le fonctionnement de la nouvelle structure.



Les activités programmées par la CEDEAO et soumises au financement de l'Union Européenne (UE) coûteront cette année 56,6 M€. C'est ce qui ressort du programme de travail 2011 élaboré par la CEDEAO dans le cadre de la mise en œuvre de la dernière tranche de la Convention de Contribution signée entre l'UE et la Commission de la CEDEAO en juin 2007.

S'étalant sur la période 2007-2011, la Convention de Contribution UE-CEDEAO apporte un appui important à la Commission dans plusieurs domaines dont entre autres, le parachèvement de l'union douanière, la réalisation du marché commun, la stabilité et la convergence macroéconomique, le renforcement des capacités institutionnelles et le

renforcement de la compétitivité des secteurs productifs.

Le montant total de la Convention de contribution sur les 5 ans est de 44,8 M€. Le montant utilisé au 31 décembre 2010 est de seulement 28 M€. Le solde au 31 décembre 2010 est de 16,8 M€. Avec une demande de financement de 56,6 M€ en 2011, le déficit prévisionnel de financement au 31 décembre 2011 est estimé à -39,8 M€.

Pour adapter la Convention de Contribution aux besoins importants de financement exprimés par la CEDEAO en 2011, un avenant visant à réallouer les budgets par sous composantes a été signé en fin 2010.

Toutefois, des dépassements prévisionnels élevés sont notés dans les secteurs de l'union douanière (5,6 M€), de la libre circulation (4,3 M€), du renforcement des capacités (19,1 M€) et de l'harmonisation des politiques sectorielles (6 M€).

Il est attendu que ces dépassements prévisionnels soient absorbés en

2011, soit par le niveau d'exécution du programme de travail annuel estimé à environ 35%, soit par une ou deux réallocations budgétaires en cours d'année.

Afin de donner la possibilité à la Commission de bénéficier d'une Convention de Contribution sur le 10ème FED, le programme de travail 2011 a intégré un appui substantiel pour une mise à niveau par rapport aux critères des 4 piliers demandés par l'UE et qui porte sur la bonne gouvernance en matière de comptabilité, de passation de marché, d'audit et de contrôle financier.



Coopération UE/CEDEAO : 56 millions d'euros pour financer le programme de travail 2011 de la CEDEAO

LA COUR DE JUSTICE DE LA CEDEAO:

Un instrument au service du respect des droits des citoyens de la communauté

Créée il y a une dizaine d'années, la Cour de Justice de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest est une des Institutions spécialisées de la CEDEAO. Elle est indépendante et jouit d'un Protocole qui définit son statut, sa composition, ses compétences et ses procédures. Les arrêts de la Cour de justice de la CEDEAO ont force obligatoire à l'égard des Etats membres, des Institutions de la Communauté et des personnes physiques et morales. Dans les lignes qui suivent, nous faisons le point de quelques acquis de cette Institution dont l'influence grandit de jour en jour. Lisez !

Le 14 juillet 2010, Monsieur Mamadou Tandja, citoyen de la communauté de la CEDEAO et ancien Président de la République du Niger saisit la Cour de Justice de la CEDEAO pour violations de ses droits du fait de son arrestation et sa détention depuis le 18 février sans base légale ou réglementaire et sans aucune inculpation. Quelques mois plus tard, le 8 novembre 2010, la décision de la Cour de Justice tombe. L'arrestation et la détention de M. Mamadou Tandja sont arbitraires. En conséquence, la Cour a ordonné sa libération pure et simple. Le 16 janvier 2011, M. Mamadou Tandja a été incarcéré à la prison civile de Niamey. Il était accusé de corruption et de détournement de fonds. Toutefois, depuis le 10 mai dernier, Mr. Tandja est libéré.

Le 1er octobre 2008, Monsieur Hissein Habré saisit la Cour pour violation de ses droits, notamment la violation du principe de non rétroactivité de la loi pénale, du droit à un recours effectif à l'autorité de la chose jugée, de l'égalité devant la loi et devant la

justice, de l'indépendance de l'autorité judiciaire, du droit à un procès équitable.

Dans cette affaire, la Cour de Justice de la communauté de la CEDEAO a rendu sa décision le jeudi 18 novembre 2010. Elle a jugé que l'Etat du Sénégal doit se conformer au respect des décisions rendues par ses juridictions nationales notamment au respect de l'autorité de la chose jugée. La Cour a en conséquence ordonné au Sénégal le respect du principe absolu de non rétroactivité.

Le 19 novembre 2007, Monsieur Musa Sadykhan, journaliste, Directeur de Publication du journal l'Indépendant à Banjul en République de Gambie saisit la Cour de Justice de la Communauté de la CEDEAO pour violation de

**Des résultats
appréciables qui
confortent la
gouvernance
régionale.**

ses droits et libertés et la dignité de sa personne. Le 16 décembre 2010, la Cour se prononce en reconnaissant que M. Musa Sadykhan a été arbitrairement arrêté et torturé par l'Etat gambien. Verdict : L'Etat doit payer au plaignant la somme de 200 000 dollars US à titre de dommages et intérêts.

Ces décisions prises au cours des deux derniers mois de l'année 2010 prouvent à suffisance, l'impartialité, le sérieux et l'utilité de la Cour de Justice de la CEDEAO dans notre espace communautaire. Il n'est donc pas surprenant de voir la Cour de plus en plus sollicitée par les citoyens de la communauté. Rien que pour l'année 2010, la Cour a enregistré plusieurs dizaines de nouvelles affaires, tenu soixante sept audiences et rendu plusieurs dizaines de décisions, y compris les trois cas évoqués ci-haut. Ces données témoignent non seulement de l'opportunité offerte à la Cour par l'élargissement de ses compétences aux droits de l'homme mais aussi par les dispositions relatives à l'absence d'épuisement des voies de recours internes.

Des campagnes de sensibilisation, des audiences hors siège et des séminaires ont été initiées afin de rapprocher la Cour des justiciables. Du 17 au 22 mai 2010, à Kano, une délégation de la Cour s'est entretenue avec le Gouverneur de Kano, le Président et les membres de l'Assemblée ainsi que l'Emir de Kano. Elle a également eu des échanges avec les juges des différentes Cours y compris la Cour de Sharia de l'Etat de Kano. En outre, la délégation a visité la

Amélioration du climat des affaires dans l'espace CEDEAO :

Le Cap-Vert et le Ghana parmi les leaders africains en matière d'amélioration de la réglementation des affaires.

Selon les conclusions du 8ème Rapport de Doing Business 2011, publiées par la Banque mondiale et l'IFC, le Cap-Vert, un Etat membre de la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) est compté parmi les 10 économies au monde qui ont le plus amélioré leur climat des affaires pour les entreprises locales, en 2010.

Cette embellie Capverdienne a été enregistrée dans les domaines de la réglementation, notamment, la facilitation des opérations, l'octroi de licences, l'informatisation du système de création d'entreprise, la facilitation de

l'enregistrement de propriétés et la suppression de certains droits de timbre. De son côté, le Ghana, également pays membre de la CEDEAO, a été le pays qui a le plus facilité l'accès au crédit pour les entreprises.

De nombreuses autres économies d'Afrique ont amélioré leurs procédures relatives au commerce transfrontalier, une tendance en partie attribuable aux efforts d'intégration du commerce régional. Selon la Banque mondiale, près de 30 % des réformes adoptées l'année dernière sur la facilitation du commerce transfrontalier à l'échelle mondiale ont eu lieu en Afrique subsaharienne.

Parmi les 30 économies s'étant le plus améliorées au cours de ces cinq dernières années, un tiers se situe en Afrique subsaharienne. C'est le cas du Burkina Faso, du Ghana, de Madagascar, du Mali, de Maurice, du Mozambique, du Nigéria, du Rwanda, du Sénégal et de la Sierra Leone.

LA COUR DE JUSTICE DE LA CEDEAO: Suite de la page 23

Chambre de Commerce de Kano, la Faculté de Droit de l'Université de Bayero et l'Ecole de Droit de Baguda.

A Kaduna la même délégation a eu une séance de travail avec les responsables de la Faculté de l'Université Ahmadu Bello. Elle a également eu des entretiens fructueux avec les associations de femmes, la Société Civile, les avocats, les agents de la Police et de la Douane sur des questions de droits économiques et sociaux ainsi que la libre circulation des personnes, des biens et des services dans l'espace CEDEAO.

La Cour a tenu une audience hors siège à Ouagadougou au Burkina Faso du 20 au 23 avril 2010 dans une affaire de contentieux de la fonction publique. Les audiences hors siège, au delà de leur fonction purement juridictionnelle offrent une opportunité à la Cour de se

rapprocher des justiciables. Les audiences hors siège permettent aussi de mieux faire connaître la Cour tout en favorisant l'exercice du droit de saisine des citoyens de la communauté.

La Cour de Justice a organisé du 22 au 26 mars 2010, à Bamako au Mali, conjointement avec le Groupe Intergouvernemental d'Action Contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest (GIABA), un séminaire sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Ce séminaire avait pour objectif de développer la coopération judiciaire au sein de la région pour une meilleure protection des citoyens. A cette occasion, une documentation a été distribuée aux participants et aux journalistes de la presse malienne venus nombreux à cette rencontre.

Dans les prochains mois, la Cour

envisage de mettre en place un projet d'assistance judiciaire et juridique destiné aux citoyens de la communauté les plus démunis. Si un financement est obtenu, le projet prendra en charge la création et la mise en place des sous greffes dans les Etats membres. Ces sous greffes nationaux seront chargés de recevoir et de transmettre à la Cour les requêtes et faciliter la signification des actes.

Ces résultats appréciables enregistrés par la Cour de Justice de la Communauté confortent la gouvernance régionale. Toutefois, tout n'est pas rose à la Cour de Justice de la CEDEAO, quelques défis attendent encore d'être relevés notamment, l'accessibilité des citoyens à la Cour et la faiblesse du mécanisme d'exécution des décisions par les

parties prenantes de s'entendre sur un programme commun à exécuter. Elle repousse l'horizon de la réalisation de la monnaie unique à 2020 avec pour hypothèse, qu'en 2015, l'ECO, (la monnaie de la seconde zone) deviendra effectif. Ce qui permettra à l'ECO et au CFA de fonctionner parallèlement pendant cinq ans avant que les deux ne fusionnent pour donner naissance à la nouvelle monnaie unique de la zone CEDEAO en 2020. En plus, nous avons créé un nouveau mécanisme qui nous permet, tous les six mois, de réunir toutes les institutions impliquées dans le processus pour évaluer ce qui a été fait et procéder aux corrections nécessaires. Comme j'ai l'habitude de le dire, la monnaie repose essentiellement sur la confiance, nous travaillons de façon discrète, mais rassurez-vous, ce dossier évolue positivement. Pour aider les pays non UEMOA à faire une surveillance multilatérale efficace, nous avons bénéficié d'un financement de l'Union Européenne. Des économistes ont été recrutés dans tous les Etats membres pour assurer la surveillance multilatérale. Ils produisent des rapports réguliers qui nous permettent de suivre la situation dans chaque pays et de faire au besoin des recommandations idoines. Comme vous le voyez, des progrès importants ont été faits. Il n'existe plus de grandes divergences entre les différentes institutions qui se tiraillaient auparavant sur la question de la monnaie unique. Aujourd'hui, il y a un consensus sur ce qu'il faut faire pour atteindre cet objectif. Au niveau du secteur privé, nous avons mis en place et structuré la nouvelle Direction avec un mandat et des missions clairs. Nous avons répertorié les acteurs de ce secteur puis nous avons organisé le secteur privé régional. C'est ainsi que nous avons aujourd'hui la Fédération des Chambres de Commerce de la CEDEAO qui regroupe les Chambres de Commerce des 15 Etats membres qui est fonctionnelle. Il y a aussi la Fédération des Manufacturiers de l'Afrique de l'Ouest qui fonctionne. La Fédération des Patronats de l'Afrique de l'Ouest a été redynamisée. La Fédération des Femmes d'Affaires et Femmes Entrepreneurs de l'Afrique de l'Ouest a été créée et elle fonctionne. Grâce à toutes ces structures que nous avons pu créer pour les unes et redynamiser pour les autres, nous avons des interlocuteurs avec qui nous travaillons. Chaque année nous organisons un forum des affaires autour d'un thème précis qui intéresse le secteur privé. Au cours de cette rencontre nous

Nous travaillons avec la Chambre de Commerce Internationale sur un programme de développement des exportations en identifiant un certain nombre de produits clés pour lesquels notre région a un avantage comparatif.

passons en revue l'ensemble des questions et nous élaborons avec eux un programme de travail. La restitution des acquis est faite lors du forum suivant. Il y a aussi de grands chantiers que nous menons avec le secteur privé et qui concernent la mise en place du Marché Commun des Investissements de la CEDEAO. A terme, ceci devrait nous permettre d'avoir un code des investissements de la CEDEAO. Nous travaillons également sur l'assainissement de l'environnement des affaires en Afrique de l'Ouest. Ces activités ont été menées en relation avec les agences nationales de promotion des investissements des pays membres. Nous les avons mises en Association et nous suivons toutes les questions relatives à l'assainissement du cadre des affaires en Afrique de l'Ouest. Avec la Chambre de Commerce Internationale, nous travaillons sur un programme de développement des exportations en identifiant un certain nombre de produits clés pour lesquels notre région a un avantage comparatif. Des mécanismes de promotion de ces exportations sont en train d'être mis en place.



Aussi, nous travaillons à développer de nouveaux partenariats entre notre région et d'autres régions du monde. C'est ainsi que nous avons organisé trois fora avec la Chine, l'Inde et le Brésil.

Avec la Chine, des accords de partenariat ont été signés avec des opérateurs économiques de la région. Des projets et programmes d'infrastructures entre nos Etats membres et la Chine ont été conclus dans ce cadre. La CEDEAO suit l'exécution de ces programmes et joue le rôle de caution. Elle accompagne aussi bien les Etats membres que les partenaires Chinois dans les négociations et la bonne exécution des projets d'infrastructures.

Avec l'Inde, nous faisons exactement ce que nous faisons avec la Chine.

Avec le Brésil, nous sommes en train de préparer une mission pour opérationnaliser le mémorandum d'entente signé entre nos Chefs d'Etat et ce pays.

Nous n'avons pas pour autant oublié nos partenaires traditionnels. En 2009, il y a eu un forum d'affaires à Bruxelles entre les opérateurs de la CEDEAO et ceux de l'Union Européenne. Nous avons fait de même avec les Etats Unis. Voilà ce que nous avons pu exécuter avec les trois Directions principales de mon département.

En plus de ces trois Directions, nous avons créé deux unités supplémentaires pour nous permettre de résoudre des questions spécifiques. La première unité créée est l'unité d'élaboration du Programme Communautaire de Développement que nous appelons communément PCD. Ce Programme participatif est chargé d'harmoniser et de mettre en cohérence les politiques sectorielles de la CEDEAO entre elles. Le PCD a aussi pour mission d'harmoniser les activités des différentes organisations intergouvernementales (CEDEAO, UEMOA, CILS, Mano River Union, Conseil de l'Entente etc.) qui interviennent dans notre région et de les amener à la réalisation concrète de la vision 2020. L'Unité PCD est financée par des partenaires extérieurs dont le Pool Fund et l'Union Européenne à travers la Convention de Contribution. Grâce à ces financements tant pour le fonctionnement que pour les activités, cette unité est entrain d'élaborer trois séries de modèles de prospective et de simulation du développement socio-économique de long terme de l'espace CEDEAO et de chacun des quinze Etats membres tout en formant des experts et spécialistes dans les pays. L'Unité est aussi

entraînant d'élaborer un modèle intégré qui permettra de simuler les impacts des décisions de chaque pays sur les autres. Nous attendons beaucoup de ces modèles qui seront de très grands outils d'aide à la décision en matière de politiques économiques et de développement à la disposition des décideurs nationaux et communautaires des différentes Institutions.

Quant à l'Unité d'Analyse des Politiques Economiques (EPAU), sa création répond à un souci important qu'est le manque d'une division de la recherche économique au niveau de la Commission de la CEDEAO. En matière d'analyse économique, il faut suivre le pays pendant longtemps, bien connaître l'historique des événements pour bien analyser et interpréter les données. C'est grâce à un financement de l'ACBF que nous avons pu mettre cette unité en place. Elle travaillera en réseau avec celles en place dans les pays membres et qui sont aussi financées par l'ACBF. Il importe de préciser ici également que l'Union Européenne finance une partie des activités de cette unité aussi bien que les Coopération Allemande (GTZ) et Britannique (DEFID) via la Banque Mondiale pour cette dernière. L'EPAV a démarré effectivement en janvier 2011.

Par ailleurs, nous assurons au quotidien, la coordination des actions des partenaires au développement et d'autres dossiers ponctuels qui nous sont confiés par la Conférence des Chefs d'Etat, le Conseil des Ministres ou par le Top Management de la Commission de la CEDEAO.

Question: *Vous l'avez évoqué tantôt, votre département a la charge de coordonner les appuis de l'UE à la CEDEAO. Comment se manifeste cet appui des partenaires européens ?*

Réponse: L'appui de l'Union Européenne à la CEDEAO est important. Parmi nos partenaires au développement, l'UE est le plus gros et son assistance

nous a permis de réaliser plusieurs activités notamment :

- le développement de l'Union douanière et du marché commun ouest africain (tarif extérieur commun, politique commerciale commune et négociations de l'Accord de Partenariat Economique, compensation financière aux pays ouest africains, libre circulation des biens et des personnes, réforme des systèmes fiscaux)
- la facilitation du transport et du transit transfrontalier (routier, ferroviaire, maritime, aérien et construction des postes de contrôle juxtaposés)
- les actions de stabilité et de convergence macroéconomique (système de surveillance multilatérale et base de données statistiques)
- le développement des politiques sectorielles (agriculture, environnement, industries)
- la promotion du secteur privé (mise en réseaux des acteurs et associations professionnelles et climat des affaires, certification des produits, inspection de qualité et respect des standards internationaux)
- le renforcement des capacités institutionnelles dans la région.

Question: *La Convention de contribution qui lie l'UE à la CEDEAO prendra définitivement fin en décembre 2011. Comment entrevoyez-vous la poursuite de la coopération entre les deux organisations ?*

Réponse: L'idéal, c'est de continuer dans le cadre d'une nouvelle convention de contribution. Dans le cadre de nos négociations, il y a un certain nombre de questions qui font dire à l'Union Européenne que si nous n'arrivons pas à remplir un certain nombre de conditionnalités, nous ne pourrions plus bénéficier de leur appui sous forme de convention de contribution. Ce serait dommage qu'on en arrive à cette situation. La convention de contribution est une forme d'appui budgétaire, beaucoup plus souple en matière de gestion que les autres instruments d'intervention de l'Union Européenne. Nous faisons des efforts pour satisfaire les conditionnalités. Si d'aventure nous n'y parvenons pas, nous serons obligés

Notre région a beaucoup souffert, ces dernières années, des nombreuses crises qu'elle a connues. Près de la moitié des Etats membres sont en situation de post-conflit ou même en conflit.

d'utiliser d'autres instruments de financement disponibles au niveau de l'Union Européenne, mais qui sont beaucoup plus contraignants et beaucoup plus lourds que la Convention de contribution. Mais j'ai espoir que, de part et d'autre, nous ferons des efforts pour rester dans le cadre d'une convention de contribution qui est beaucoup plus souple comme instrument de travail.

Question: *Monsieur le Commissaire, comment voyez-vous les perspectives d'intégration régionale dans une Afrique de l'Ouest confrontée à de multiples soubresauts ?*

Réponse: Les perspectives sont bonnes. Notre monde d'aujourd'hui est caractérisé par de grands mouvements régionaux. L'OMC qui prône le multilatéralisme a admis les regroupements régionaux comme étapes intermédiaires avant le multilatéralisme. Les regroupements régionaux permettent aux pays de gérer ensemble les problèmes à leur niveau sans se mettre au niveau des standards mondiaux. Il nous faut renforcer le processus d'intégration régionale avant d'aller à l'ouverture totale au monde.

Notre région a beaucoup souffert, ces dernières années, des nombreuses crises qu'elle a connues. Près de la moitié des Etats membres sont en situation de post-conflit ou même en conflit. La tendance naturelle d'un pays en conflit, c'est le repli sur soi. Ceci est un handicap pour l'intégration régionale. Malheureusement, ce qu'on constate avec la crise ivoirienne, c'est qu'il y a un repli de cet Etat sur lui-même et une division au sein de la communauté face à la situation. Malheureusement, cela pourrait ralentir notablement l'intégration régionale. Toutefois, vu l'implication de la CEDEAO dans la gestion de la crise ivoirienne, j'ai foi que de ce pays pourra revenir rapidement et pleinement dans la dynamique régionale avec tous ses atouts et sa position stratégique tant au plan économique, social, culturel et surtout géographique.



“Les stratégies d'intégration sont encourageantes mais des efforts restent à faire dans la mise en œuvre des mesures et décisions adoptées”



S. E. David Macrae
 Chef de la Délégation de
 l'Union Européenne auprès de
 la République Fédérale du
 Nigéria et de la CEDEAO :

- Propos recueillis par A. Kader Sanankoua

Question: Excellence, M. le Chef de la Délégation, l'Union Européenne est un partenaire majeur de la CEDEAO et de l'UEMOA, deux Institutions d'intégration régionale en Afrique de l'Ouest. En votre qualité de Chef de Délégation de l'Union Européenne auprès de la République Fédérale du Nigéria et de la CEDEAO, quelle lecture faites-vous de la stratégie d'intégration régionale mise en œuvre actuellement en Afrique de l'Ouest ?

Réponse: Les stratégies d'intégration de la CEDEAO et de l'UEMOA sont encourageantes, l'adoption de plusieurs documents cadres l'atteste. Il s'agit entre autres du Document de Stratégie Régionale entre l'Afrique de l'Ouest et l'UE 2008-2013, signé en Novembre 2008, du Document de Stratégie Régionale de Réduction de la Pauvreté (DSRRP), du Plan de Développement Communautaire, ou encore du Plan Economique Régional de l'UEMOA (PER). Une grande partie de la législation nécessaire à l'accomplissement d'un marché régional "ouest africain", avec ses promesses de croissance et de prospérité, existe aussi. Cependant, des efforts importants restent encore à réaliser afin d'assurer, notamment, la complète mise en œuvre des mesures et décisions adoptées.

Question: La Commission de l'UE accompagne le processus d'intégration régionale en Afrique de l'Ouest

depuis plusieurs années déjà. Dans le cadre du 9ème FED qui s'achève, elle a consenti un apport de 258 millions d'Euros en faveur du processus d'intégration de la région. Aujourd'hui, quel bilan tirez-vous de cette coopération ?

Réponse: Il convient de constater que des progrès ont été accomplis dans la réalisation des objectifs, bien que des difficultés demeurent. Parmi les succès enregistrés, les actions de médiation ou d'observation électorale, dans le cadre de nos actions de prévention des conflits et de consolidation de la paix, ont contribué au maintien de la paix et de la gouvernance démocratique dans la région. De même, le programme de soutien à l'adoption de l'Accord de Partenariat Economique aura permis à la région de renforcer ses compétences dans le domaine de la négociation commerciale internationale. Nous pouvons aussi citer le secteur de la facilitation du transport et la signature récente de contrats de travaux pour trois postes de contrôle juxtaposés, les premiers du genre en Afrique de l'Ouest. Par ailleurs, dans le cadre du projet d'Appui aux Acteurs Non Etatiques (ANE), un appel à propositions a permis la sélection de 17 organisations issues de la société civile qui bénéficient de notre soutien pour la réalisation de projets d'appui à l'intégration régionale, pour un montant total de 1,2 million d'euros. Des progrès restent cependant à réaliser afin d'améliorer encore le soutien apporté par l'Union Européenne à la stratégie régionale. A ce titre, je tiens à rappeler que notre



S. E. David Macrae échangeant avec le Vice-Président de la CEDEAO, M. Jean de Dieu Somda

partenariat politique, commerciale et de coopération avec l'Afrique de l'Ouest, est un partenariat de long terme. Dans cette perspective, il est important d'identifier les leçons de notre expérience passée, afin d'anticiper au mieux les prochaines étapes de notre coopération sous le 10ème et, ultérieurement, le 11ème FED.

Question: L'UE et la région Afrique de l'Ouest négocient en ce moment l'Accord de Partenariat Economique qui a pour objectifs de consolider les initiatives d'intégration, de contribuer à l'intégration progressive de la région Afrique de l'Ouest dans l'économie mondiale, de promouvoir la libre circulation et le commerce à travers la réalisation de nombreuses infrastructures de base. Où en sont les négociations à la date d'aujourd'hui ?

Réponse: Les négociations entre la région 'Afrique de l'Ouest' et l'Union Européenne ont débuté en 2003. Elles auront permis de renforcer et d'approfondir le processus d'intégration économique, en accélérant la création d'un Tarif Extérieur Commun, de l'Union Douanière et d'un marché commun en Afrique de l'Ouest. Les négociations sont très avancées. Nous nous sommes entendus sur la plupart des

éléments de l'Accord et il ne reste que quelques points qui devront être traités au niveau politique. L'Accord prévoit l'accès aux marchés de l'Union Européenne et de l'Afrique de l'Ouest, de manière progressive et asymétrique, dans le respect des conditions nécessaires au développement des industries et de l'agriculture de la région. L'Accord couvre également des questions clefs comme des mesures sanitaires et phytosanitaires, la facilitation du commerce, et un important programme de mesures d'accompagnement comme le PAPED (Programme APE pour le Développement) adopté par la Région. De mon point de vue, l'Accord reflète donc aussi bien les ambitions de l'Union Européenne que de la région, et constitue ainsi un outil de développement, facteur de croissance pour la région. Je suis donc confiant quant à l'issue de ces négociations, et à leur conclusion dans un avenir proche.

Question: M. le Chef de Délégation, le contenu réel, les implications et les aboutissants de l'APE sont très peu connus du grand public de la région. Ne pensez vous pas que les APE souffrent d'un déficit important en matière de communication ?

Il est important de tirer les leçons de notre expérience passée, afin d'anticiper au mieux les prochaines étapes de notre coopération sous le 10ème et ultérieurement le 11ème FED.

Réponse: Depuis 2003, d'importants efforts de communication ont été réalisés aussi bien par l'Union Européenne que par la région et les Etats d'Afrique de l'Ouest. L'APE est certes complexe, et implique des changements. Tout changement suscite des craintes, parfois légitimes. C'est pourquoi, la région 'Afrique de l'Ouest' et l'Union Européenne œuvrent ensemble pour répondre aux craintes exprimées en appuyant notre communication sur des faits concrets et des études d'impact. L'APE représente une opportunité pour les relations commerciales entre l'Afrique de l'Ouest et l'Union Européenne qui seront le résultat d'un Accord qui prend en considération les intérêts et les ambitions de développement des deux parties. Il est en effet important que la région et les Etats d'Afrique de l'Ouest poursuivent leurs efforts de communication afin de lever toute inquiétude qui pourrait subsister.

Question: Quels sont, selon vous, les défis majeurs à relever au cours des années à venir et pour lesquels vous êtes prêts à apporter un appui significatif ?

Réponse: Je pense que les organisations régionales doivent avant tout convenir, de manière plus réaliste, des objectifs prioritaires pour la Région, actuellement trop nombreux. Elles doivent de même établir un suivi rapproché de la transposition de la législation et des politiques régionales dans le droit national par les Etats eux-mêmes,



condition sine qua none de leur mise-en-œuvre. J'ajouterai que l'ensemble des acteurs de l'intégration régionale, et en particulier les Commissions de l'UEMOA et de la CEDEAO, doivent de même intensifier la coordination et la convergence de leurs activités afin d'éviter les duplicités et les contradictions. Enfin, la Commission de la CEDEAO doit poursuivre ses efforts pour se doter des ressources, systèmes et procédures d'une administration publique moderne, afin d'atteindre ses objectifs de manière plus efficace. L'Union Européenne est toujours prête à discuter avec la CEDEAO, dans le cadre de notre partenariat, à apporter le soutien nécessaire aux activités et besoins auxquels les ressources financières propres de la CEDEAO ne pourraient subvenir. Je pense en effet que, ce qui différencie la coopération de l'UE et de ces Etats membres avec celle d'autres partenaires du développement, est le fait que nous avons une expérience

La stratégie du 10ème FED est ainsi basée sur le constat premier que l'Afrique de l'Ouest est appelée à devenir, dans un contexte de globalisation et de concurrence internationale accrues, un espace moteur du développement.

approfondie de l'intégration régionale, expérience que nous sommes prêts à partager avec la région et ses Etats membres.

Question: Le Programme Indicatif Régional (PIR) 10ème FED (2008-2013) prévoit le renforcement de la contribution de l'UE. Quelle sera la hauteur de cet appui financier et technique et quels sont les changements majeurs attendus dans ce contexte nouveau ?

Réponse: Le Document de Stratégie et le Programme Indicatif Régional qui l'accompagne ont été conçus sur la base d'un bilan de la situation de la sous-région et l'identification conjoints des domaines de concentration de l'appui de la coopération de l'UE sous le 10ème FED (2008-2013).

La stratégie du 10ème FED est ainsi basée sur le constat premier que l'Afrique de l'Ouest est appelée à devenir, dans un contexte de globalisation et de concurrence internationale accrues, un espace moteur du développement. Ainsi, les activités et moyens alloués sous le PIR se concentrent sur l'approfondissement de l'intégration régionale, l'amélioration de la compétitivité et le soutien aux négociations et à la mise en œuvre des accords commerciaux internationaux, tels que négociés avec l'UE. C'est dans ce même objectif que la CEDEAO a formulé le PAPED (Programme de l'APE pour le Développement) qui répond aux différents problèmes d'origine structurelle pouvant défavoriser les agents économiques de la sous-région dans le contexte d'une compétitivité internationale croissante.

En deuxième lieu, le PIR part du constat que l'intégration régionale, la croissance économique et la réduction de la pauvreté ne peuvent être réalisées qu'à la condition de la stabilité des contextes d'intervention. La consolidation de la bonne gouvernance et de la stabilité régionale a ainsi été identifiée comme deuxième secteur de concentration. Ce domaine couvre aussi bien l'appui à la CEDEAO dans son mandat «Paix et Sécurité» que les défis représentés par le crime organisé transfrontalier, tel que le trafic de drogue.



7ème Réunion du Secrétariat Technique Conjoint CEDEAO/UEMOA:

Pour une meilleure synergie dans la conduite des projets et programmes communs

En vue de renforcer la convergence entre les Commissions de la CEDEAO et de l'UEMOA, une trentaine de directeurs techniques, de juristes, d'experts et de chargés de Programmes des deux Institutions ont pris part, du 4 au 7 avril 2011 à Lomé, au Togo, à la 7ème Réunion du Secrétariat Technique Conjoint (STC).

Financée par l'Union européenne, cette réunion avait pour buts d'améliorer les modalités de fonctionnement du STC et de faire le point sur l'évolution des chantiers communs.

Le cadre de concertation entre les Organisations Intergouvernementales (OIG) est l'un des chantiers communs UEMOA/CEDEAO. A ce sujet, il a été porté à la connaissance de la Réunion que le Projet de Protocole d'Accord de Coopération et de Partenariat entre les OIG de l'Afrique de l'Ouest n'a pu être signé en raison de

nouveaux amendements proposés et des contraintes de calendrier des Chefs d'Institutions. Pour corriger cette situation, la réunion a adopté une nouvelle feuille de route qui prévoit une réunion bilatérale CEDEAO/UEMOA, en avril 2011, une réunion des experts des OIG en mai 2011 et une réunion des chefs d'Institution en juin 2011.

S'agissant du Projet de manuel de fonctionnement du STC qui leur a été soumis, les participants ont convenu de le remplacer par un Avenant à l'Accord de Coopération et de Partenariat CEDEAO/UEMOA. Ce projet d'avenant sera soumis à la prochaine réunion du STC pour adoption.

La réunion a été également informée de l'état d'exécution des recommandations issues de la rencontre des Commissions de la CEDEAO et de l'UEMOA, tenue en mars 2010 à Abuja sur les dossiers d'harmonisation statistique et de

convergence. Il s'agit notamment de la Stratégie Régionale de Réduction de la Pauvreté, du Programme d'Appui Technique et Financier à la Guinée Bissau, de l'harmonisation des critères de convergence dans l'espace CEDEAO, de la base de données en ligne de l'UEMOA et enfin, de la méthodologie commune pour l'harmonisation des indices des prix à la consommation dans l'espace CEDEAO.

Les participants ont échangé sur les conditions de la mise en place d'un réseau régional de télécommunications à haut débit, interconnectant tous les Etats membres. Afin d'induire une baisse sensible des coûts de communication dans la région, ils ont fait le point sur un modèle harmonisé de calcul des tarifs d'interconnexion des réseaux permettant d'améliorer l'offre de service de la part des opérateurs de réseaux.

S'agissant de la transposition des textes communautaires dans les législations nationales en matière de TIC et de Télécommunication, la réunion a été informée que 6 Etats (Burkina Faso, Cap-Vert, Gambie, Guinée Bissau, Sénégal, et Sierra Leone) sur les 15 que compte la CEDEAO ont achevé le processus de transposition.

Pour ce qui concerne le Programme de facilitation des transports, la réunion a été informée que la composante Postes de Contrôles Juxtaposés (PCJ) du Programme est actuellement en phase de réalisation des travaux sur le terrain. En raison de l'insuffisance du financement seuls



M. Lassané Kaboré
Directeur de la Surveillance
Multilatérale, CEDEAO

Les deux organisations régionales de l'Afrique de l'Ouest, la CEDEAO et l'UEMOA ont décidé, en relation avec l'Union Européenne, d'apporter une contribution financière à AFRITAC Ouest I à Bamako et AFRITAC Ouest II (en cours de création) à Accra.

trois postes sur les sept initialement prévus ont été finalement retenus pour être construits, sans les équipements nécessaires à leur fonctionnement. A ce sujet, la réunion a recommandé d'informer les Etats membres sur le choix des trois postes en construction (Semé Kraké, Malanville, et Noépé) et de trouver dans les meilleurs délais, les mécanismes pour assurer l'opérationnalisation des PCJ dès la fin des travaux.

La finalisation de la Feuille de route du Programme Indicatif Régional (PIR) 10ème FED a aussi été longuement évoquée par les participants. Les deux parties ont convenu que la Feuille de route soit complétée très prochainement, et que les deux Commissions procèdent à la répartition des enveloppes et désignent les chefs de file pour chaque projet. Les deux ordonnateurs régionaux transmettront ensuite la Feuille de route à la Commission Européenne. Auparavant, une réunion régionale sera organisée à Accra le 21 mai 2011 avec les Organisations Intergouvernementales, les Etats membres, et les Acteurs Non Etatiques.

A la demande du FMI, les deux organisations régionales de l'Afrique de l'Ouest, CEDEAO et UEMOA ont décidé, en relation avec l'Union Européenne, d'apporter une contribution financière à AFRITAC Ouest I à Bamako et AFRITAC Ouest II (en cours de création) à Accra. Ce financement assis sur les ressources du PIR 10ème FED a été intégré dans la Feuille de route régionale.



*M. Raymond Assoukou Krikpeu
Directeur de la Coopération à la Commission de l'UEMOA*

Au titre des actions prioritaires communes dans le domaine du développement rural, la Commission de l'UEMOA a présenté le Projet MIR (Marché Régional des Intrants Agricoles), pour lequel les Commissions de la CEDEAO et de l'UEMOA travaillent de concert depuis 2009 pour harmoniser le cadre réglementaire portant sur les intrants agricoles notamment les pesticides et les semences végétales.

En outre, la Commission de la CEDEAO a fait une présentation sur l'évolution des négociations de l'Accord de Partenariat Economique (APE) entre l'Union Européenne et l'Afrique de l'Ouest. Cette présentation rappelle le contexte historique des accords de partenariat antérieurs entre les ACP et l'UE, ainsi que la structure de négociation adoptée par l'Afrique de l'Ouest pour les négociations de l'APE. Au cours de sa présentation, l'orateur a mis en relief, les recommandations faites au

cours de la 39ème Session Ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement tenue à Abuja du 23 au 24 mars 2011. Ces recommandations portent sur la préservation des ressources indépendantes des organisations régionales, l'accord pour une ouverture de marché à hauteur de 70% sur une période de 25 ans, l'obtention de ressources financières additionnelles de l'UE pour le financement du PAPED (Programme APE pour le Développement), le maintien de la clause de la nation la plus favorisée, l'application des règles d'origine simples et favorables au développement et enfin la non adoption de mécanismes affectant les relations commerciales régionales sur la base de sanctions politiques unilatérales au titre de la clause de non exécution.

La réunion a invité les négociateurs des deux régions à poursuivre leurs concertations en vue de parvenir à un accord quant aux divergences encore pendantes, notamment les questions de subventions agricoles de l'Union européenne et les relations de cette dernière avec la Turquie.

A la fin des travaux de cette 7ème Réunion du Secrétariat Technique Conjoint CEDEAO/UEMOA, co-présidés par M. Lassané Kaboré, Directeur de la Surveillance Multilatérale de la Commission de la CEDEAO et M. Assoukou Raymond Krikpeu, Directeur de la Coopération à l'UEMOA, les participants ont retenu les dates du 3 au 6 octobre 2011 et la ville de Praia, au Cap-Vert, pour la tenue de la prochaine réunion.